



Assemblée générale ordinaire – 18 septembre 2021

Procès-Verbal

En raison des restrictions relatives à la crise sanitaire, il n'a pas été possible de tenir notre Assemblée Générale en présentiel à Pleudihen-sur-Rance, commune de notre siège social, comme chaque année.

Après analyse de la situation et des solutions possibles *, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à une consultation des adhérents par correspondance.

Par conséquent, nous avons envoyé 460 courriers, qui comportaient, outre une convocation explicative :

- Le rapport moral du Président ;
- Le rapport d'activité ;
- Le rapport financier, faisant apparaître un solde d'avoir en banque de 11 493,47 € ;
- Un bulletin de vote ;
- Les deux derniers exemplaires de notre publication "Au Fil de la Rance", à titre d'information complémentaire.

Nous avons reçu 175 réponses dans le délai fixé du 15 septembre 2021 : le quorum statutaire de 50 membres a été respecté et les votes ont été déclarés valides.

Le Conseil d'Administration, réuni le 25 septembre 2021 a procédé au dépouillement des votes :

Approbation des éléments transmis :

Rapport moral et d'activité :	151 votes
Rapport financier :	172 votes

Election au Conseil d'Administration :

AILLET Daniel :	167 (reconduction)
de BODMAN Arnaud :	166 (nouvelle élection)
DELAHAIE Luc :	168 (reconduction)
WIEDENHOFF Marc :	157 (reconduction)

Par conséquent, le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Daniel AILLET, Arnaud de BODMAN, Sophie DUQUENNE-PAYNE, Guillaume JALLOT, Patrick JAMIN, Jean-Loup MARTIN, Evelyne PICAUD, Marc WIEDENHOFF.

Le Bureau de l'association a été également élu le 25 septembre 2021 (voir document cerfa N°13971*03) joint au présent procès-verbal.

Le président,

Jean-François MORDREL

La secrétaire,

Evelyne PICAUD

* article 1^{er} du décret n°2021-255 du 9 mars 2021 prorogeant les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020